|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2

[4 Département juridique 3](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 3-4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4

[7 Conclusion 4](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel avril 2020**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Le gouvernement gabonais a corsé les mesures pour la lutte contre le coronavirus (Covid-19) dans le pays avec le confinement total du Grand Libreville qui a pris effet le dimanche **12 avril** à minuit pour une durée de 15 jours. Au terme de deux semaines de confinement total du Grand Libreville, le **27 avril**, le gouvernement a annoncé l’atténuation du confinement du Grand Libreville, mais a maintenu l’interdiction de circuler entre Libreville et l’intérieur du pays sauf approvisionnement et cas de détresse. Ces mesures ont fortement impacté les activités du projet.

**Les 7, 8, et 30 avril 2020**, ont eu lieu des entretiens téléphoniques pour le suivi de l’affaire KAH PUH Joseph arrêté le 17 mars 2020, à Moanda, dans la province du Haut-Ogooué, en possession de six (06) pointes d’ivoire d’éléphant qu’il tentait de vendre;

**Le 30 avril 2020** à Libreville(Province de l’Estuaire), le chef d’antenne de la Police Judiciaire de Libreville a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation des nommés BLANGA Flore et GLAISSE Falone de nationalité gabonaise et commerçantes, pour détention, transport et commercialisation d’une espèce intégralement protégée, le pangolin, outre d’autres gibiers dont 15 athérures et 6 céphalophes bleus.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 04 |
| Investigations ayant mené à une opération | 00 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 56 |

Compte tenu de ce contexte particulier lié au Covid-19, aucune investigation n’a été menée à l’intérieur du pays en ce mois d’avril. Des enquêtes ont pu être menées à Libreville où les enquêteurs du projet ont mené des investigations pendant le confinement partiel et ont procédé aux renforcements du trust building avec les anciennes cibles. Au total 4 missions d’investigations ont été organisées pendant le confinement partiel de Libreville avec 56 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 00 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 00 |

Pour ce mois d’avril 2020, le projet AALF n’a enregistré aucune opération. Aussi, la Police Judiciaire de Libreville a procédé à l’interpellation de deux dames commerçantes, avec un pangolin (espèce intégralement protégée), outre d’autres gibiers dont 15 athérures et 6 céphalophes bleus. AALF a renforcé le suivi juridique sans pour autant avoir participé à cette arrestation.

# Département juridique

Les juristes du projet ont mené le suivi de deux affaires en ce mois d’avril 2020. Il s’agit, d’une part du cas de Monsieur KAH PUH Joseph arrêté en mars dernier à Moanda avec 6 pointes d’ivoire. Le suivi a été mené par les entretiens téléphoniques non seulement avec le chef d’antenne de la police judicaire de Franceville mais aussi avec le Procureur de la République ainsi qu’un des juges de la juridiction de céans. D’autre part, grâce à une excellente collaboration entre la police judicaire et Conservation Justice, un juriste du projet et le Coordonnateur des activités ont été sollicités pour le suivi du cas de Mesdames BLANGA Flore et GLAISSE Falone, arrêtées par la police judiciaire pour vente de pangolin, espèce intégralement protégée. Après une brève audition, elles ont été gardées à vue et libérées le 02 mai 2020 après avoir été sensibilisées sur l’interdiction de la consommation, de la commercialisation, la chasse et la détention du pangolin qui serait l’une des causes probable de l’origine du Covid-19. Le produit saisi a été incinéré.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 02 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 00 |
| Nombre de prévenus | 03 |

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Aucune visite de prison n’a malheureusement pas pu être effectuée à cause de la pandémie liée au Covid-19.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 14 |
| Télévision | 02 |
| Internet | 11 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 01 |

Pour ce mois d’avril, le projet a produit 14 pièces médiatiques dont 11 ont été publiées sur internet, 1 à la radio et 2 à la télévision, dans lesquels, Conservation Justice félicite le gouvernement gabonais des nouvelles décisions portant sur l’interdiction de la chasse, la capture, la détention, la commercialisation, letransport et la consommation des pangolins et des chauves-souris, ceci par l’arrêté 0024/PR/MEFMEPPCODDPAT. Ceci s’intègre dans le cadre des mesures de précaution prises par le Gouvernement pour réduire au maximum les éventuels risques de propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) ou d’apparition de nouveaux virus et épidémies.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: http://www.conservation-justice.org/CJ/

Facebook:https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/

YouTube: https://www.youtube.com/user/ConservationJustice

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 11 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 11 |
| Collaboration sur affaires | 1 |

Le projet AALF a tenu quelques rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays notamment à Libreville :

**Estuaire**:

Pour le renforcement de la collaboration avec les autorités judiciaires et administratives, le coordonnateur des activités a rencontré et discuté avec le Directeur Général des Forêts, le Directeur Général de l’Agence d’Exécution de la Filière Bois, le Directeur Technique de l’Agence Nationale des Parcs Nationaux, le Procureur de la formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville et le nouveau Commandant de la Police Judicaire de l’antenne de Libreville. Les juristes ont rencontré le Directeur de Cabinet, Directeur Général de l’Agence d’Exécution de la Filière Bois et le conseiller juridique du Ministre des Eaux et Forêts ainsi que le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées.

# Conclusion

Au cours de ce mois d’avril 2020, le projet AALF n’a initié aucune mission de terrain hors de Libreville en raison de la pandémie liée au Covid-19. De ce fait, aucune opération d’arrestation de trafiquants n’a pu avoir lieu mais une dizaine de rencontres pour le renforcement de la collaboration avec les autorités administratives a été réalisée par les juristes ainsi que le coordonnateur des activités.

Quoique confinés par des mesures du gouvernement, les juristes ont effectué quelques entretiens téléphoniques pour maintenir le contact avec les autorités provinciales de l’Estuaire, Haut-Ogooué, MOYE-Ogooué et Ogooué-Lolo outre le suivi du cas KAH PUH Joseph actuellement en détention préventive à la prison de Franceville après son arrestation avec des pointes d’ivoire en mars dernier.